



## Commission Locale de l'Eau

# BILAN D'ACTIVITES 2019

<b>1. Présentation du SAGE et du territoire</b>	<b>1</b>
1.1. Contexte territorial	1
1.2. La Commission Locale de l'Eau	2
1.3. La structure porteuse du SAGE : le syndicat mixte	2
1.4. Etat 2013 des masses d'eau et objectifs du SDAGE	3
<b>2. Les activités de la CLE</b>	<b>5</b>
2.1. Réunions	5
2.2. Elaboration et suivi des contrats de mise en œuvre du SAGE	6
2.3. Démarche « Ma Commune au Naturel »	8
2.4. Suivi de la qualité de l'eau	9
<b>3. Les actions de communication et de sensibilisation</b>	<b>10</b>
<b>4. Bilan 2019</b>	<b>12</b>
4.1. Bilan technique	12
4.2. Bilan financier	13
<b>5. Perspectives pour 2020</b>	<b>15</b>



#### Personnel du syndicat

Olivier COQUIO, animateur du SAGE

Guillaume DA SILVA, chargé de mission (mi-temps)

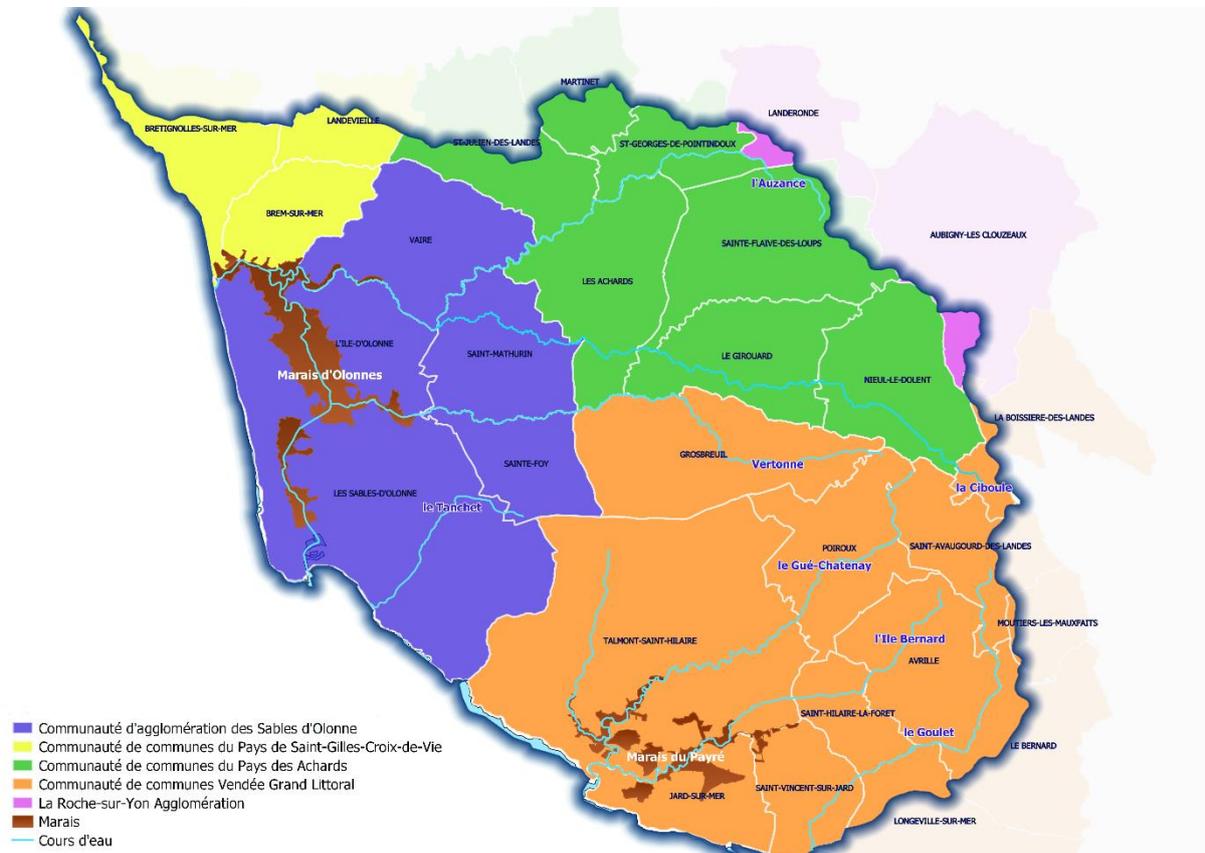
*Rapport présenté et validé en CLE le 13 mars 2020*

# 1. Présentation du SAGE et du territoire

## 1.1. Contexte territorial

**Territoire d'action** : celui du **SAGE Auzance Vertonne et cours d'eau côtiers** :

**620** km<sup>2</sup> - **5** EPCI (dont 2 communautés d'agglomérations) – **29** communes



*Intercommunalités du territoire du SAGE*

Situé au sud-ouest du département de la Vendée, autour des Sables d'Olonne le territoire du SAGE Auzance Vertonne est délimité par l'Arrêté préfectoral du 5 mars 2001.

### **Enjeux du SAGE** :

- ▶ Préservation et restauration des écosystèmes aquatiques et humides
- ▶ Sécurisation et gestion de la quantité de la ressource en eau
- ▶ Amélioration de la qualité de l'eau

## 1.2. La Commission Locale de l'Eau

**Dernier arrêté préfectoral de composition : 9 juillet 2018**

**Membres de la CLE** :

**3** collègues

**43** représentants

**Président**: Edouard De LA BASSETIERE

## 1.3. La structure porteuse du SAGE : le syndicat mixte

**Compétence statutaire**

Arrêté préfectoral n°2018-DRCTAJ-3-224 du 2 juin 2018



« Dans le cadre des objectifs de gestion équilibrée de la ressource en eau tels que définis à l'article L.211-1 du code de l'environnement, le SMAV assure **l'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques**, notamment la réalisation de toute étude, diagnostic ou suivi complémentaire de la qualité des eaux en lien avec les mesures ou les objectifs du SAGE »

**Equipe** :

**Président** : Edouard De LA BASSETIERE

**Personnel** : 2 personnes pour 1,5 ETP

## 1.4. Etat 2016 des masses d'eau et objectifs du SDAGE

Données issues du calcul 2016 lié à l'état des lieux 2019 du SDAGE 2022-2027 en révision

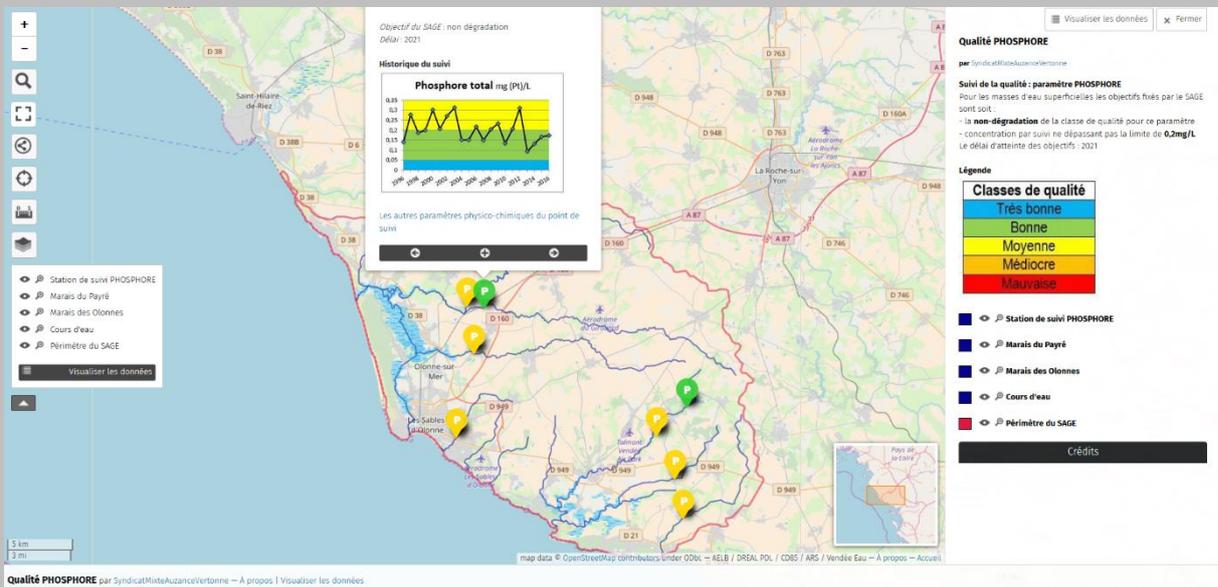
Cours d'eau				
Code ME	Nom de la masse d'eau	Etat écologique		Objectif d'état SDAGE 2016-2021
		Paramètres déclassants	Niveau de confiance	
FRGR0567	L' <b>Auzance</b> et ses affluents depuis la source jusqu'à la mer	Médiocre		Bon état 2027
		IBD, I2M2, IBMR, IPR, bilan O2, Phosphore T	Sans objet	
FRGR0568	La <b>Ciboule</b> et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec l'Auzance	Moyen		Bon état 2027
		IBD, I2M2, IBMR, IPR, bilan O2	Sans objet	
FRGR0569	La <b>Vertonne</b> et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec l'Auzance	Médiocre		Bon état 2027
		IBD, I2M2, IPR, bilan O2, Phosphates, Phosphore T	Sans objet	
FRGR1864	Le <b>Goulet</b> et ses affluents depuis la source jusqu'à la mer	Mauvais		Bon état 2027
		IBD, I2M2, pas de données complètes	Sans objet	
FRGR1882	Le <b>Tanchet</b> et ses affluents depuis la source jusqu'à la mer	Mauvais		Bon état 2027
		pas de données	Sans objet	
FRGR1896	Le <b>Gué Chatenay</b> et ses affluents depuis la source jusqu'à la mer	Mauvais		Bon état 2027
		IBD, I2M2, IPR, bilan O2	Sans objet	
FRGR2236	L' <b>Ile Bernard</b> et ses affluents depuis la source jusqu'à la mer	Médiocre		Bon état 2027
		pas de données	Sans objet	

Eaux littorales				
Code ME	Nom de la masse d'eau	Etat écologique	Etat chimique	Objectif d'état SDAGE 2016-2021
FRGC50	Nord Sables d'Olonne	Bon	Très bon	Bon état 2027
FRGC51	Sud Sables d'Olonne	Très bon	Très bon	Bon état 2015

Nappes				
Code ME	Nom de la masse d'eau	Etat quantitatif	Etat chimique	Objectif d'état SDAGE 2016-2021
FRG029	Auzance - Vertonne - petits côtiers	Bon	Bon	Bon état 2021
FRG041	Calcaires et marnes du Lias et Dogger Talmondais	Bon	Mauvais	Bon état 2021



Les connaissances sur la qualité des masses d'eau peuvent être complétées à l'aide de l'observatoire de bassin versant mis en place sur le territoire :



## 2. Les activités de la CLE

La CLE s'est réunie **2** fois en 2019 et le bureau **0** fois.

### 2.1. Réunions

#### ► PRESENCES EN CLE

	Collège	collège 1		collège 2		collège 3	
	Nombre de membres	22		13		8	
Présents ou représentés	<b>02 mai 2019</b>	<b>11</b>	50%	<b>8</b>	62%	<b>3</b>	38%
Présents ou représentés	<b>27 juin 2019</b>	<b>11</b>	50%	<b>5</b>	38%	<b>3</b>	38%

#### ► SYNTHESES DES ECHANGES

##### Réunion de la CLE du 2 mai 2019, à Poiroux

- Information sur le nouveau programme d'intervention de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne 2019-2024.
- Elaboration du Contrat Territorial Eau : présentation du diagnostic pour le volet « qualité » et validation des orientations stratégiques.
- Cartographie des cours d'eau : état d'avancement et délégation de pouvoir au Président
- Point d'informations diverses

##### Décisions :

- ➔ Validation de la stratégie de territoire liée à l'élaboration du Contrat Territorial pour l'eau et les milieux aquatiques
- ➔ Cartographie des cours d'eau : Le Président pourra rendre des avis sur la cartographie des cours d'eau pour le compte de la CLE (sauf cas de désaccord sur une commune) et restitution à la CLE de tous les avis rendus et l'avancement de la démarche sur le périmètre du SAGE.
- ➔ Approbation du bilan d'activités de la CLE 2018

##### Réunion du bureau de la CLE du 27 juin 2019, aux Achards

- Contrat Territorial Eau : avis sur le projet de Contrat pour l'eau et les milieux aquatique

##### Décision :

- ➔ Contrat Territorial Eau : avis favorable et validation du projet de programme d'actions en faveur de l'eau et des milieux aquatiques (2020-2025). Par ailleurs, le Président est autorisé à faire les démarches nécessaires auprès des instances pour inscrire les actions dans les différents contrats avec les financeurs.

## 2.2. Elaboration et suivi des contrats de mise en œuvre du SAGE

### Préparation du programme d'actions Eau et Milieux Aquatiques 2020-2025

L'année 2019 a permis de préparer un programme d'actions de 6 ans (2020-2025) :

- fin des études préalables et propositions d'une stratégie et d'un plans d'actions
- délibérations des maitres d'ouvrages (18)
- validation au niveau des instances des financeurs
- dépôt d'une demande d'autorisation environnementale et d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) pour les travaux de restauration des milieux aquatiques

#### Volet Milieux Aquatiques

A l'aide de son prestataire (bureau d'études SERAMA), le SMAV a réalisé le travail suivant en 2019 :

- **mobilisation des maitres d'ouvrage** GEMAPI et validation des programmes d'action,
- élaboration du dossier d'**Autorisation environnementale et Déclaration d'Intérêt Général (DIG)**,
- **travail cartographique et de gestion de base de donnée** afin de proposer une répartition pluriannuelle des travaux.

#### Réunions en 2019

- ➔ **6 interventions** en bureau communautaire / comité syndical / réunion technique internes aux collectivités GEMAPI
- ➔ **1 réunion** avec les financeurs et les maitres d'ouvrage pour faire le point notamment des travaux à entreprendre dès 2020

#### Volet Qualité de l'eau

A l'aide de ses prestataires (ARTELIA et Chambre d'Agriculture) dans le cadre d'une **étude préalable**, le SMAV a réalisé le travail suivant :

- **analyser les différentes pressions** exercées sur le territoire afin de cibler les actions à mener afin de lutter contre les pollutions en matière de phosphore, pesticides et matières organiques notamment.
- **évaluer la vulnérabilité des bassins versants** au transfert de polluants vers les eaux
- **proposer une stratégie et un plan d'actions.**

Le SMAV s'est appuyé sur les partenaires des commissions de la Commission locale de l'eau :

#### Réunions en 2019

- ➔ **5 commissions** « Qualité de l'eau »
- ➔ **2 groupes de travail** « agricole »

## Validation d'un programme d'actions global

Ce programme d'actions se concrétise par un premier contrat de 3 ans dont voici quelques chiffres :

- **3** ans de contrat : « 2020-2022 »
- **4** volets : *Milieux aquatiques*, *Qualité de l'eau*, *Quantité de l'eau*, *Communication*
- **18** maîtres d'ouvrage et **3** financeurs
- **62** fiches-action
- **4 700 000** € à engager dans les 3 prochaines années

## Contrat Régional de Bassin Versant (CRBV) 2017-2019

Le **Contrat Régional de Bassin Versant** (CRBV) s'est poursuivi en 2019 avec le suivi des actions du SMAV et des autres maîtres d'ouvrages.

L'engagement de la Région auprès du territoire se poursuivra dans le cadre du Contrat Territorial Eau 2020-2022, contrat unique signé avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et le Département de la Vendée.



## 2.3. Démarche « Ma Commune au Naturel »

Dans le cadre de la démarche « *Ma Commune au Naturel* », le SMAV accompagne les collectivités dans leur **adaptation à l'entretien de leurs espaces publics suite à l'arrêt d'utilisation des pesticides** : conseils en aménagement et entretien des espaces, réalisation des cartes opérationnelles, mise en place de formations, développement d'outils de communication, ...



### Mise à disposition de l'exposition « Sauvages des Rues : Belles et rebelles »

Elaborée par le CPIE Loire et Mayes et achetée par le SMAV, cette exposition d'extérieur vise à sensibiliser les habitants des communes qui le souhaitent à l'installation spontanée des plantes sauvages dans les rues, le long d'un parcours.



→ En 2019, **3** communes du SAGE ont emprunté l'exposition :

Commune	Période d'emprunt	Détails techniques				
		Dépliant	Balade commentée	Flyer	Affiche	Article presse
<b>Brem-sur-Mer</b>	Du 17/06 au 08/07/2019	x	29/06/2019	x	x	x
<b>Talmont-sur-Hilaire</b>	Du 13/05 au 13/06/2019	x	02/06/2019			
<b>Nieul-Le-Dolent</b>	Du 12/04 au 06/05/2019	x	27/04/2019	x	x	x

*Balade botanique commentée dans les rues de Poiroux*



### Journée d'échanges : « Zéro-phyto : où en est-on ? »

Une matinée a été organisée le 15 mars 2019 afin notamment d'informer et d'échanger sur les points suivants :

- Qualité de l'eau sur le territoire du SAGE
- Réglementation : les évolutions à connaître (Intervention de **Jean-François DREVIN, Chargé de mission Ecophyto JEVI – POLLENIZ FREDON Pays de la Loire**)
- L'aménagement la gestion d'un cimetière 0-phyto (Intervention de **Benoît MARIE, paysagiste – Conseil Architecture Urbanisme Environnement de Vendée**)
- les accompagnements possibles du SMAV pour les collectivités.

**21 participants** – 8 communes représentées



## Suivi des pratiques d'entretien des espaces publics

Chaque année, et depuis 2011, le SMAV réalise une enquête auprès des communes qui renseignent des informations relatives à leurs pratiques d'entretien de l'année passée.

Objectifs :

- analyser les évolutions en matière de pratiques,
- promouvoir les efforts de chacun
- permettre de proposer un accompagnement adapté (communication ou technique)

Malgré les nouveaux critères, les efforts sont pérennes.

Voici quelques chiffres de l'enquête 2017 (n-1) : l'enquête 2018/2019 est **en cours de traitement**

- **19** réponses / **28** communes signataires
- **85%** de réduction moyenne des quantités de pesticides utilisées par rapport à 2011
- **8** communes au niveau 4 de la charte = zéro-phyto total = éligibles au label national Terre Saine

Critère / Année		2011	2013	2015	2016	2017	2018
<b>Collectivités qui possèdent un plan de gestion de l'herbe / désherbage / différenciée (validé ou non)</b>		18,5%	<b>63%</b>	<b>85%</b>	<b>89%</b>	<b>89%</b>	
Collectivités qui utilisent leur plan de gestion						79%	
Quantité moyenne de matières actives utilisées par collectivité		22,5 Kg	8,7 Kg	<b>8,0 Kg</b>	3,7 Kg	1,2 Kg	
Collectivités qui communiquent sur leur démarche de diminution de pesticides		63%	79%	75%	<b>74%</b>	95%	
<b>Evolution des résultats</b>	<b>Positive</b>						
	<b>Négative</b>						

## 2.4. Suivi de la qualité de l'eau

Afin notamment de compléter les suivis existants effectués par les opérateurs tels que l'Agence de l'eau, le Département ou l'Etat, le SMAV a son propre suivi complémentaire.

Suivi de la qualité de l'eau en 2019

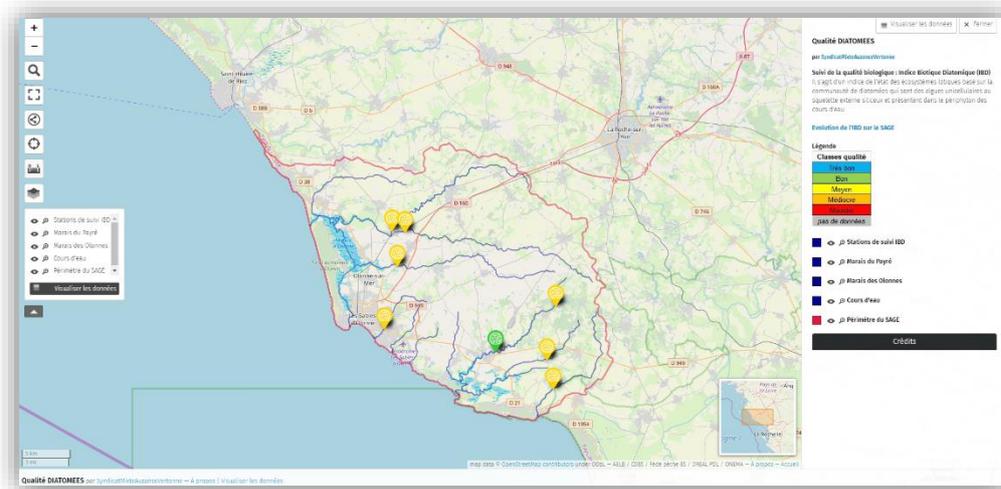
Paramètres suivis	Auzance	Vertonne	Ciboule	Gué Chatenay (amont)	Gué Chatenay (aval)	Ile Bernard	Goulet	Tanchet
<b>Physico-chimie</b>	X	X	X	X	SMAV	SMAV	X	SMAV
<b>Pesticides</b>	X	X	SMAV	X		SMAV	SMAV	SMAV
<b>Poissons (IPR)</b>					SMAV	X	X	X
<b>Macroinvertébrés (I2M2)</b>	X	X	X	X	SMAV	X	X	X
<b>Diatomées (IBD)</b>			X	X	SMAV	SMAV	X	SMAV
<b>Macrophytes (IBMR)</b>				X	SMAV	SMAV	X	SMAV

X : Suivi par un autre opérateur (Agence de l'eau, Département ou Etat)

Le suivi des pesticides et de la physico-chimie est réalisé plusieurs fois par an (minimum 6 fois et jusqu'à 12).

Le suivi des indicateurs biologiques est réalisé une fois par an.

**Dès que les données des autres opérateurs que le SMAV seront disponibles, l'Observatoire du Bassin Versant sera actualisé avec les données 2019.**



*Observatoire du Bassin versant*

## 3. Les actions de communication et de sensibilisation

### Maintenance du site Internet et de l'Observatoire du Bassin Versant (OBV)

**Site internet :** [www.sageauzancevertonne.fr](http://www.sageauzancevertonne.fr)

Informier et communiquer sur les actions du syndicat mixte et celles liées au SAGE.

**Observatoire du bassin versant (OBV) :** [observatoire.sageauzancevertonne.fr](http://observatoire.sageauzancevertonne.fr)

Diffuser les données sur l'eau, dont dispose le territoire, sous forme dynamique si possible.

➔ **16 964** visiteurs : moyenne de 1 414 visites par mois ≡ 46 visites/jour

➔ **12%** de plus qu'en 2018 !

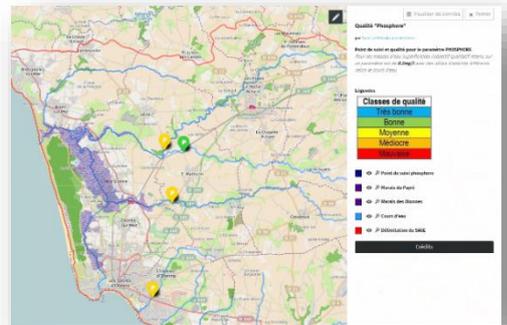
Même si aujourd'hui il est difficile d'obtenir des statistiques sur la fréquentation de l'OBV, cette augmentation de fréquentation du site est pourtant assez concordante avec l'émergence de cette nouvelle plateforme de consultation de données du territoire.

Les [pages les plus visitées](#) : la lutte contre les invasives / Qu'est-ce qu'un SAGE ? / Lettres d'info, ...

## Les cartes dynamiques

Rendre intuitif et dynamique la lecture des données du territoire.  
Pouvoir les visualiser les données de manière spatio-temporel

- ➔ 8 cartes en ligne : Nitrates / Pesticides / Phosphore / Macrophytes / Invertébrés / Diatomées / Poissons / Zones humides



## Revue de presse

### SAGE AUZANCE ET VERTONNE. Le zéro phyto : où en est-on ?

Le syndicat mixte du Sage (Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau) Auzance Vertonne s'est réuni le 15 mars afin de faire le point du zéro phyto sur le secteur. En effet, la réduction de l'utilisation des pesticides est nécessaire au regard de leurs conséquences sur la santé humaine, l'environnement, l'eau, la biodiversité et l'écosystème.

La détention de ces produits est également interdite, ils doivent être déposés à la déchèterie. En Vendée, 1 % des cours d'eau sont en bon état, « ce qui est mauvais » déclare Édouard de la Bassettière, président du syndicat mixte du Sage (Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau) Auzance Vertonne. Des mesures doivent être mises en place. L'amélioration doit intervenir avant 2027, faute de quoi il y aura des pénalités qui se traduiront par des amendes.

#### Sensibilisation des collectivités

Il est donc important de sensibiliser les collectivités et la population à ce sujet. Le syndicat mixte a pour rôle d'accompagner le domaine public et les habitants dans ce sens. Des

études sur la qualité de l'eau sont menées avec la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, et l'Agence de l'eau. La signature d'un contrat territorial avec l'Agence de l'eau est prévue. Une étude entre 2020 et 2025 se déroulera en trois points que sont les milieux aquatiques, la pollution et le littoral.

L'objectif est de valoriser l'action des collectivités territoriales avec l'encouragement et l'accompagnement des personnes publiques d'une part, mais également de sensibiliser les jardiniers amateurs privés d'autre part. La mise en place de méthodes alternatives qui remplacent les produits phytosanitaires est le but de cette démarche. L'accompagnement prévu par le syndicat mixte Sage

#### Une exposition à disposition

Des améliorations peuvent également être apportées dans les cimetières. L'aménagement et la végétalisation avec des variétés appropriées à ces lieux contribueraient à l'absence d'usage de désherbants chimiques. Cependant, la transition reste problématique car « le cimetière est un lieu sacré aux yeux des gens et il est difficile d'y toucher sans heurter la population », souligne Édouard de la Bassettière.

Par ailleurs, une exposition appelée « Sauvages des rues belles et rebelles » est mise à disposition des collectivités par le syndicat mixte. Le but est de sensibiliser les habitants des communes à l'installation spontanée des herbes indésirables malgré les réticences pour se passer du désherbage chimique. Cette exposition se compose de dix-neuf posters au format 80 x 120 cm illustrés et plastifiés pour l'extérieur. Ils peuvent être installés en ville afin d'être vus par tous. L'emprunt est gratuit et s'effectue pour une durée entre trois semaines et un mois.



Le syndicat mixte Sage Auzance Vertonne et les représentants des collectivités.

### LS. Vendée Journal 24/06/2019 SAUVAGES DES RUES. L'exposition se déploie à Brem-sur-Mer

Si vous voulez savoir ce que les feuilles de pissenlits peuvent vous apporter, si les géraniums sauvages sont différents de ceux des balcons, ce qu'est le Nombri de Vénus ou quel est l'habitat privilégié de la giroflée, alors promenez-vous au fil des rues de Brem-sur-Mer à la découverte de l'exposition « Sauvages des rues : belles et rebelles ». Ce

sont 18 illustrations disposées sur un parcours dont le plan est publié sur le site internet de la commune qui vous attendent. L'action est en place jusqu'au 8 juillet. Des dépliants assortis d'un quizz sont disponibles en mairie. Ils indiquent le parcours à suivre. L'initiative comprend une animation phare avec la balade accompagnée et commentée par

le botaniste Cédric Perraudou qui aura lieu samedi 29 juin gratuitement pour tous les intéressés, le rendez-vous est fixé à 10 heures devant la mairie.

#### Pourquoi cette initiative ?

Depuis 2008, la commune de Brem-sur-Mer pratique une gestion qui se veut respectueuse de

l'environnement, depuis 2012 elle est passée au « zéro-phyto », elle vient aussi d'obtenir le label « Terre saine, communes sans pesticides ».

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, l'interdiction d'utiliser des pesticides concerne aussi tous les particuliers. L'exposition « Sauvages des rues » en cours s'inscrit dans la démarche de sensibilisation proposée par le Syndicat mixte Auzance Vertonne qui accompagne la préservation et la gestion des cours d'eau et des milieux aquatiques. L'objectif est d'offrir un nouveau regard sur les plantes souvent considérées comme indésirables qui apportent pourtant un nouveau cadre de vie, un certain esthétisme et illustrent les preuves d'une évolution des pratiques.



Christian Prud'homme maire et Olivier Coquato du SAGE Auzance Vertonne présentent l'exposition.

## Le Pays du Talmondais

LES SABLES - VENDÉE JOURNAL DU 21 MARS 2019 actu. http://journal-les-sables.fr

### SAGE AUZANCE ET VERTONNE. Le zéro phyto : où en est-on ?

Le syndicat mixte du Sage (Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau) Auzance Vertonne s'est réuni le 15 mars afin de faire le point du zéro phyto sur le secteur. En effet, la réduction de l'utilisation des pesticides est nécessaire au regard de leurs conséquences sur la santé humaine, l'environnement, l'eau, la biodiversité et l'écosystème.

La détention de ces produits est également interdite, ils doivent être déposés à la déchèterie. En Vendée, 1 % des cours d'eau sont en bon état, « ce qui est mauvais » déclare Édouard de la Bassettière, président du syndicat mixte du Sage (Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau) Auzance Vertonne. Des mesures doivent être mises en place. L'amélioration doit intervenir avant 2027, faute de quoi il y aura des pénalités qui se traduiront par des amendes.

#### Sensibilisation des collectivités

Il est donc important de sensibiliser les collectivités et la population à ce sujet. Le syndicat mixte a pour rôle d'accompagner le domaine public et les habitants dans ce sens. Des

études sur la qualité de l'eau sont menées avec la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, et l'Agence de l'eau. La signature d'un contrat territorial avec l'Agence de l'eau est prévue. Une étude entre 2020 et 2025 se déroulera en trois points que sont les milieux aquatiques, la pollution et le littoral.

L'objectif est de valoriser l'action des collectivités territoriales avec l'encouragement et l'accompagnement des personnes publiques d'une part, mais également de sensibiliser les jardiniers amateurs privés d'autre part. La mise en place de méthodes alternatives qui remplacent les produits phytosanitaires est le but de cette démarche. L'accompagnement prévu par le syndicat mixte Sage

Auzance Vertonne s'effectuera par l'organisation de formations et la participation à des journées thématiques.

#### Une exposition à disposition

Des améliorations peuvent également être apportées dans les cimetières. L'aménagement et la végétalisation avec des variétés appropriées à ces lieux contribueraient à l'absence d'usage de désherbants chimiques. Cependant, la transition reste problématique car « le cimetière est un lieu sacré aux yeux des gens et il est difficile d'y toucher sans heurter la population », souligne Édouard de la Bassettière.

Par ailleurs, une exposition appelée « Sauvages des rues belles et rebelles » est mise à disposition des collectivités par le syndicat mixte. Le but est de sensibiliser les habitants des communes à l'installation spontanée des herbes indésirables malgré les réticences pour se passer du désherbage chimique. Cette exposition se compose de dix-neuf posters au format 80 x 120 cm illustrés et plastifiés pour l'extérieur. Ils peuvent être installés en ville afin d'être vus par tous. L'emprunt est gratuit et s'effectue pour une durée entre trois semaines et un mois.



Le syndicat mixte Sage Auzance Vertonne et les représentants des collectivités.

### Mémento

PAYS DU TALMONDAIS

TALMONT-SAINT-HILAIRE  
redaction.jds@publihebdo.fr  
Contactez la rédaction  
Tel. 02 51 96 29 97 / 07 68 17 30 90  
jds.vrignon@free.fr

GROSBREUIL - POIROUX - AVRILLE  
Correspondant : Thierry Vrignon  
Tel. 02 51 96 29 97 / 07 68 17 30 90  
jds.vrignon@free.fr

JARD-SUR-MER - SAINT-VINCENT-SUR-MER  
Correspondant : Raymond Mir  
Tel. 06 83 89 81 57  
raymond.mir.jds@gmail.com

#### TALMONT-SAINT-HILAIRE

##### Menus scolaires

Jeudi 21 : carottes râpées, ravioles, salade verte, fromage blanc de la ferme des Piniers.  
Vendredi 22 : salade piémontaise, poisson frais, trio de légumes, fromage, fruit.  
Lundi 25 : salade verte, concomres, carottes, pâtes bolognaises, yaourt nature sucré.  
Mardi 26 : maqueux au vin blanc, escalope de poulet, purée de haricots verts, fruit.

##### Infocale

Annoncez gratuitement vos événements sur : [www.infocale.fr](http://www.infocale.fr)

##### JARD-SUR-MER

L'électronique du plaisancier. Vendredi 29 mars, 14 h 30, maison des associations, le Rayon. Un professionnel présentera le matériel électronique embarqué : GPS traceurs, VHF AIS ASN, balise personnelle de sécurité, la communication satellite - les logiciels sur PC, les gestionnaires de batteries, panneaux solaires et bobines. Les questions seront les bienvenues, ouvert à tous. Gratuit. Contact : 06 78 27 44 56, c.n.jard-sur-mer@outlook.fr, http://clubnautiquejard.com

# 4. Bilan 2019

## 4.1. Bilan technique

### ▶ ANIMATION DU SAGE

-  Réunions comité syndical / CLE
-  Maintenances du site Internet et de l'Observatoire du Bassin Versant (cartes dynamiques)
-  Participations à des journées thématiques organisées par les communes (tenues d'un stand)
-  Newsletters
-  Journées de sensibilisation aux pratiques agricoles :
  -  - en partenariat avec la Chambre d'Agriculture
  -  - en partenariat avec le GAB 85
-  Plaquette de sensibilisation
-  Lettre d'information
-  Suivi du Contrat Régional de Bassin Versant 2017-2019

### ▶ PREPARATION DU CONTRAT TERRITORIAL EAU

#### Objectifs principaux atteints à savoir :

1. **engager une maîtrise d'ouvrage multiple** en 2019 pour une stratégie de territoire 2020-2025, se matérialisant par un premier contrat 2020-2022
2. **définir une stratégie globale** en s'appuyant sur les études préalables en cours dans chaque volet prioritaire
3. **valider le projet de Contrat Territorial auprès des financeurs**

#### - **volet Milieux Aquatiques (MA)**

-  ○ Etude préalable
-  ○ Validation des programmes par les maîtres d'ouvrage
-  ○ DIG et enquête publique

#### - **volet Qualité de l'eau**

#### - **volet Littoral** (bactériologie) sur 3 territoires :

- Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie
- Les Sables d'Olonne Agglomération
- Payré (Vendée Grand Littoral)

## ► COMMUNICATION ET SENSIBILISATION

-  Une lettre du SAGE et des newsletters périodiques,
-  Maintenance du site Internet du SAGE et de l'observatoire du bassin versant (OBV),
-  Les « Rendez-vous de l'eau » : sorties pédagogiques et techniques avec élus et responsables techniques
-  Tableau de bord SAGE
-  Démarche « ma commune au naturel »

## ► SUIVI DE LA QUALITE DE L'EAU

-  Poursuite du réseau complémentaire de suivi de la qualité des eaux du SMAV

## 4.2. Bilan financier

### ► ANIMATION ET COMMUNICATION GENERALE

Charges de personnel : **66 895 €**

Communication générale et frais à caractère général : **11 998 € TTC**

Les charges de fonctionnement (charges à caractère général et charges de personnel) sont subventionnées par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et la Région des Pays de la Loire de la façon suivante en 2018 :

**- Agence de l'eau :**

- Animation de la CLE : 80 % d'un forfait de 8000 €
- Frais de fonctionnement général : 80 % d'un forfait de 22 000 € (12 000 € poste 1 et 10 000 € poste 2)
- charges salariales : 80%

**- Région des Pays de la Loire :**

- Fonctionnement du Contrat Régional de bassin versant (CRBV) : plafond à 32 000 € (40% de 80 000 €)

Les **collectivités membres** participent aux recettes de la section de fonctionnement pour un total de 40 000 €.

## ▶ ETUDES

### Actualisation de l'étude préalable à un programme d'actions pour les milieux aquatiques

Prestataire pour le SMAV : SERAMA

Coût TTC		30 000 €	
Subventions			
Agence de l'eau Loire-Bretagne	Subvention sur le TTC	70%	21 000 €
Région Pays de la Loire	Subvention sur le HT	12%	3 000
<b>Syndicat mixte Auzance Vertonne et cours d'eau côtiers</b>			<b>6 000 €</b>

### Etude de reconquête de la qualité de l'eau sur le territoire du SAGE

Prestataire pour le SMAV : ARTELIA et Chambre d'Agriculture

Coût TTC		99 744 €	
Subventions			
Agence de l'eau Loire-Bretagne	Subvention sur le TTC	60%	41 846 €
Région Pays de la Loire	Subvention sur le HT	24%	19 949
<b>Syndicat mixte Auzance Vertonne et cours d'eau côtiers</b>			<b>19 949 €</b>

### Etudes de reconquête de la qualité bactériologique des eaux (continue en 2020)

D'autre part, trois études de vulnérabilité bactériologique sont en cours :

Etude	Maître d'ouvrage
Etude de qualité des eaux du littoral et étude de <b>bassin versant de Tanchet</b>	<i>Ville des Sables d'Olonne</i>
Etude de profil de vulnérabilité des sites de <b>pêche à pieds à Brétignolles/mer</b>	<i>CC du Pays de Saint Gilles</i>
Etude complémentaire au profil de vulnérabilité conchylicole de l' <b>estuaire du Payré</b>	<i>CC Vendée Grand Littoral</i>

## 5. Perspectives pour 2020

Le projet 2020 est basé sur les actions :

1. de la feuille de route 2019-2021 de la Commission locale de l'Eau pour la mise en œuvre du SAGE,
2. du Contrat Territorial Eau 2020-2022 dans lequel le SMAV porte des actions.

Les priorités 2020 proposées sont :

- une **information et une sensibilisation des nouvelles équipes municipales et communautaires** suite aux élections de mars 2020,
- le **lancement des programmes d'actions** « Milieux Aquatiques », « Bocage » et « Agricole » dans le cadre de la 1<sup>ère</sup> année du Contrat Territorial Eau.

### Projet d'actions 2020

*Pages suivantes*

## Animation du SAGE

<p><b>Animation de la CLE et de ses différentes commissions</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Organisation et animation des réunions</b> de la CLE, du bureau, des commissions thématiques, des comités de pilotage ou tout autre groupe de travail en lien avec le SAGE ou les études opérationnelles portées par le syndicat mixte</li> <li>• <b>SIG</b> : Appui graphique et cartographique liée aux missions du syndicat mixte (mise à jour de la base de données, réalisations de documents cartographiques)</li> <li>• <b>Veille réglementaire</b>, analyse des dossiers hors-territoire (SDAGE, PAOT, SRCE, continuité écologique, ....), etc.</li> <li>• <b>Enregistrement des dossiers loi/eau</b> et suivi SIG de l'inventaire des zones humides (suppression, compensations, etc.)</li> </ul>
<p><b>Amélioration des connaissances du bassin versant</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser un inventaire diagnostic détaillé des <b>rejets industriels</b> classés pour la protection de l'environnement en lien avec la DREAL et la Préfecture</li> <li>• Améliorer la connaissance sur l'<b>origine des pesticides</b> identifiés dans le cadre du suivi de la qualité de l'eau (paramètres déclassants)</li> <li>• Suivi des études « ports propres » du Département</li> <li>• Suivi des études de profil de vulnérabilité bactériologique sur le littoral</li> </ul>
<p><b>Délimitation et caractérisation des têtes de bassins versant</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avis sur les cartographies communales de cours d'eau réalisées par la DDTM de Vendée.</li> <li>• Cartographie et travail de hiérarchisation des têtes de bassin versant</li> </ul>
<p><b>Observatoire de bassin versant</b></p>	<p>Mise à jour de certaines données, à minima :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi des consommations d'eau potable sur le territoire du SAGE</li> <li>• Occupation du sol</li> <li>• Activités sur le bassin versant</li> <li>• Espèces Exotiques Envahissantes</li> </ul>
<p><b>Gestion quantitative de la ressource en eau</b></p>	<p>Etudier à l'échelle du SAGE l'opportunité de mettre en place une réutilisation des eaux usées traitées (REUT)</p>
<p><b>Suivi complémentaire de la qualité de l'eau</b></p>	<p>Programme de suivi de la qualité de l'eau des rivières du territoire du SAGE afin de disposer de <b>données complètes de connaissance de qualité générale</b> concernant les paramètres physico-chimiques, pesticides et biologiques sur chacun des 7 masses d'eau « cours d'eau » du territoire.</p>
<p><b>Démarche « Ma commune au naturel »</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi annuel des pratiques d'entretien des espaces publics menées par les collectivités du territoire,</li> <li>• Mise à disposition de l'exposition « Sauvages des rues : Belles et Rebelles » (+ balade commentée à la demande),</li> <li>• Propositions d'actions en fonction des besoins des collectivités</li> <li>• Organisation d'une journée d'échanges territoriale (report début 2019 de la matinée initialement prévue le 11 décembre 2018).</li> </ul>

## Animation du Contrat Territorial Eau

<p><b>Coordination du plan d'actions sur les milieux aquatiques à l'échelle du SAGE</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mise en place d'un webSIG dédié aux milieux aquatiques à l'échelle du SAGE</b> (outil de suivi et de coordination)</li> <li>• Suivi des <b>indicateurs biologiques</b></li> <li>• <u>Selon les demandes</u> des collectivités GEMAPI :             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>Inventaire des espèces protégées</b> avant travaux d'autorisation</li> <li>○ <b>Etudes complémentaires</b> pour la restauration du lit dans talweg naturel ou sur les plans d'eau, en fonction des demandes des collectivités GEMAPI</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>Coordination des actions agricoles</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Animation de la <b>commission agricole</b> et mise en place de groupes locaux d'échanges de pratiques</li> <li>• <b>Coordination des actions collectives</b> des partenaires agricoles (conseil, démonstrations, formations) <b>et individuelles</b> (diagnostics d'exploitations, conseil individuel, contractualisation des agriculteurs)</li> <li>• Communication technique <b>auprès des agriculteurs et des partenaires</b></li> <li>• <b>Réalisation de bulletins d'information</b></li> </ul>
<p><b>Plan de limitation des transferts de polluants et de l'érosion des sols sur les bassins versants</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Définition de la méthode de travail des inventaires (haies et zones tampons)</li> <li>• Elaboration des schémas d'implantation de zones tampons et de restauration du bocage</li> <li>• Planter des haies anti-érosives et créer des zones tampons, si opportunités dès la première année</li> </ul>
<p><b>Communication et sensibilisation</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation de supports de communication (lettres, newsletter, site Internet, etc.)</li> <li>• Réalisation d'un <b>livret d'information</b> sur le Contrat Territorial Eau</li> <li>• Mise en place du tableau de bord de suivi du contrat</li> <li>• Mise en place d'actions de sensibilisation autour de <b>l'enjeu des milieux aquatiques</b> et du <b>bocage</b></li> </ul>